

**ARRETÉ N° 62.-2026**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
MADAME CORINNE MORDENTI,  
CONSEILLÈRE MUNICIPALE  
CHARGÉE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITÉS COMMUNALES**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Corinne MORDENTI, Conseillère Municipale,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner des conseillers municipaux pour seconder Monsieur le Maire dans l'exercice de ses missions ; tous les adjoints étant titulaires d'une délégation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

A compter du 21 mars 2026, Madame Corinne MORDENTI, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi les fonctions relatives **à l'animation et aux festivités communales.**

**ARTICLE 2**

Madame Corinne MORDENTI est autorisée à sous ma responsabilité et ma surveillance, à signer tous documents et courriers en rapport avec sa délégation. Elle me rendra compte des missions qui lui seront confiées.

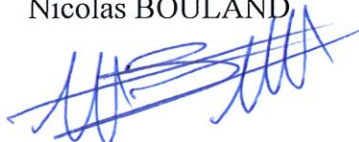
**ARTICLE 3**

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 23/03/2026

Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature  
de Madame Corinne MORDENTI